

La stratégie du Québec en matière de rayonnement culturel à l'international

Par William Samson



Plusieurs secteurs économiques sont réticents lorsque vient le temps de négocier ou d'adopter un nouvel accord commercial international. Cela fut constaté au Québec lors des récentes négociations commerciales avec l'Union européenne, notamment avec le secteur fromager. Le secteur culturel connaît bien ces enjeux depuis longtemps. En 1999, le gouvernement du Québec a officiellement pris position sur cet enjeu en déclarant « [que la culture devait faire] l'objet d'un statut particulier à l'égard des accords internationaux de commerce. [Ce statut devant] être balisé par des règles consignées dans une convention, ou tout autre instrument international approprié » (MCC, 1999). En 2005, le Québec a adopté une position ferme visant à défendre dans le cadre de ses

relations internationales l'exception culturelle. Il le fit, entre autres, en jouant un rôle de premier plan dans l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO.

Cette convention mentionne dans son Préambule que « les activités, biens et services culturels ont une double nature, économique et culturelle, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens et qu'ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale » (UNESCO, 2005). Ainsi, on retrouve maintenant, dans la majorité des ententes commerciales, des exemptions ou des exceptions spécifiques afin de protéger les industries culturelles. On constate tout de même qu'à chaque nouvelle négociation commerciale, la protection des industries culturelles est remise en cause.

L'action culturelle internationale du Québec se déploie également dans le cadre de ses relations bilatérales. Depuis l'adoption de

la toute première politique culturelle en 1992, le rayonnement culturel à l'international a toujours fait partie des principales orientations des gouvernements successifs du Québec. La nouvelle politique internationale du gouvernement, qui a été dévoilée le 14 avril 2017 (MRIF, 2017), ne fait pas exception à cette tendance. Cette politique possède trois grandes orientations, dont celle de « Promouvoir la créativité, la culture, le savoir et la spécificité du Québec » dans le monde (Premier ministre du Québec, 2017). En collaboration avec le ministère des Relations Internationales et de la Francophonie (MIRF) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC), certains outils sont ainsi mis en place afin de permettre aux créations culturelles québécoises d'être placées à l'avant-scène sur des territoires stratégiques.

L'approche du Québec face au rayonnement culturel à l'international vise à favoriser l'action concertée des



principaux ministères concernés, en étroite collaboration avec les organismes artistiques. Le MCC est l'entité responsable de la coordination des diverses entités culturelles ayant pour objectif d'atteindre de nouveaux marchés culturels. Dans ce contexte, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts et des lettres (CALQ) sont des partenaires de premier plan pour le MCC.

La présence d'attachés responsables du dossier spécifique de la culture, dans une majorité des représentations du Québec à l'étranger permet de s'assurer d'une certaine présence culturelle québécoise à l'international. Ces derniers conseillent les organismes qui souhaitent participer à des événements à l'étranger, en concertation avec leurs homologues du MCC.

Par ailleurs, l'invitation de diffuseurs et de programmeurs à l'étranger lors de festivals et d'événements québécois s'avère un moyen efficace pour

la promotion des productions culturelles du Québec et potentiellement, pour encourager la programmation d'artistes québécois sur des scènes hors Québec. Des collaborations stratégiques permettent également de créer des « vitrines » où les productions québécoises sont à l'honneur, afin de développer des marchés.

D'autres opérations sont davantage de l'ordre de la diplomatie culturelle, comme ce fut le cas récemment lors de la Foire internationale du livre de La Havane en février 2017, où des créations québécoises ont été présentées.

Ainsi, les récentes annonces gouvernementales liées au développement de créations culturelles du Québec, sur la scène internationale (Premier ministre du Québec, 2017), laissent présager que les créations artistiques québécoises pourront être visibles dans le monde au cours des prochaines années. La nouvelle politique internationale, la stratégie d'exportation ainsi que le plan culturel numérique du Québec s'inscrivent parmi les outils les

plus prometteurs pour l'avenir de la culture québécoise dans le monde. La nouvelle politique culturelle du MCC permettra au gouvernement du Québec de réitérer et de compléter cette action.

Références

MCC, (1999). « La diversité culturelle, un enjeu vital ». Disponible en ligne le 21 avril 2017 :

https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3949&tx_ttnews%5Bpointer%5D=175&tx_ttnews%5Btt_news%5D=1752&tx_ttnews%5BbackPid%5D=3947&cHash=94c051673b2249647cc289d39d5cf6cf

MRIF, (2017). « Politique internationale du Québec ». Disponible en ligne le 21 avril 2017 : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ministere/politique-internationale>

UNESCO, (2005). « La convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ». Disponible en ligne le 21 avril 2017 :

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31038&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Premier Ministre du Québec, (2017). « 100 M\$ de plus pour faire avancer les idées, les valeurs et les projets québécois à l'international » Disponible en ligne le 21 avril 2017 : <http://www.premier.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=3183>

